



CC Latitude Nord Gironde (Siren : 243301181)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Savin
Arrondissement	Blaye
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1999
Date d'effet	27/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Pierre ROQUES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAISON DE LA CDC
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33920 SAINT SAVIN
Téléphone	05 57 58 98 87
Fax	05 57 58 97 98
Courriel	contact@latitude-nord-gironde.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 825
-----------------------------	--------

Densité moyenne 95,87

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Cavignac (213301146)	1 999
33	Cézac (213301237)	2 574
33	Civrac-de-Blaye (213301260)	872
33	Cubnezais (213301427)	1 482
33	Donnezac (213301518)	915
33	Laruscade (213302334)	2 738
33	Marcenais (213302664)	771
33	Marsas (213302722)	1 225
33	Saint-Mariens (213304397)	1 622
33	Saint-Savin (213304736)	3 235
33	Saint-Yzan-de-Soudiac (213304926)	2 392

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>AP du 26/12/17: prise de compétence "ANC" en tant que compétence facultative</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>AP 26/12/17 items 1/2/5/8 art. L211-7 CE</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Au titre du groupe 7 Enfance et Jeunesse : Contractualisation de procédures et mise en oeuvre d'actions : * en direction de la jeunesse * en direction de la petite enfance * en direction de l'enfance (Pour les services Enfance Jeunesse, l'intérêt communautaire est défini par l'origine géographique intercommunale des usagers existants ou potentiels. Pour un service donné, les habitants intéressés, de toutes les communes de la communauté de communes, doivent pouvoir être utilisateurs). Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, l'intérêt communautaire relève de l'accueil les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Au titre du groupe 9 Action sociale d'intérêt communautaire : * en direction des personnes âgées : - téléassistance. - actions qui contribuent au maintien des personnes âgées à domicile - livraison de repas et petits travaux à domicile - actions qui contribuent à l'accueil familiale des personnes âgées et des personnes handicapées. * organisation et coordination de l'aide alimentaire sur le canton (l'organisation et la coordination de l'aide alimentaire sur le canton s'exerce à l'exclusion de la distribution et de l'attribution des colis alimentaires.</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>actions à destination des personnes âgées: - téléassistance - transport des personnes à mobilité réduite actions à destination des personnes âgées et captives: - action qui contribue au maintien des personnes âgées à domicile - livraison de repas et petits travaux à domicile - Étude, création et gestion d'équipement d'accueil des personnes âgées et handicapées - organisation et coordination de l'aide alimentaire sur le territoire sauf la distribution et l'attribution des colis alimentaires</i>

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

~~définition de la politique de développement économique~~ Définition de la politique de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ~~en politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.~~

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et scolaires : Au sein de cette compétence ne seront exercées par la communauté de communes que les actions de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. - *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs : Au sein de cette compétence ne seront exercées par la communauté de communes que les actions de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.* Équipement aquatique couvert

- Activités culturelles ou socioculturelles

Action culturelle à caractère communautaire : - soutien à l'enseignement culturel à caractère communautaire ; - lecture publique à caractère communautaire ; - soutien à la création, à la diffusion et à la promotion culturelle à caractère communautaire ; - organisation de spectacles à caractère communautaire ; - soutien aux acteurs culturels du territoire à caractère communautaire ; - éducation artistique et culturelle à caractère communautaire »

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Développement touristique et de loisirs : - actions de promotion du canton de Saint Savin et d'animation, notamment en partenariat avec le Syndicat d'initiative. - participation financière au fonctionnement et actions de promotion conduites par le Syndicat d'initiative, intéressant l'ensemble des communes de la communauté de communes et/ou des secteurs d'activités économiques du canton. - création et gestion d'un Office de Tourisme Communautaire. En ce qui concerne la promotion, sont d'intérêt communautaire les actions de promotion qui concernant des sites ou animations d'ampleur suffisante pour intéresser la majorité de la population du canton, ou qui touchent l'ensemble du territoire intercommunal.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Eclairage public

Éclairage public : « La communauté de communes exerce cette compétence uniquement pour le patrimoine dont elle détient la charge, en propriété ou en gestion, dans le cadre de ses compétences ou de conventions conclues avec des tiers » ;

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

Emploi du personnel de secrétariat en vue d'assurer des remplacements dans les communes.

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

Au titre du groupe de compétences Aménagement de l'espace communautaire : - Aménagement numérique du territoire par l'établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunication et la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de télécommunications.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Contruction et gestion d'une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage.

- Autres

- Construction de gendarmerie - *Au titre du groupe Aménagement de l'espace communautaire, la CC met en oeuvre la construction et la gestion d'aires de covoiturage sur son territoire. Pour les aires de co-voiturages, sont concernés uniquement celles situées à proximité de la RN10 et de la RN137. - actions favorisant le télétravail et le travail collaboratif AP 23-07-18: prise de compétence facultative "contrôle des points d'eau incendie"*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SM du SCOT de "Cubzaguais Nord Gironde" (200078319)	SM fermé	54 821
33	SM intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Cubzadais Fronsadais (253302053)	SM fermé	51 984
33	SM du Pays de la Haute Gironde (253306484)	SM fermé	91 908
33	Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais (200084374)	SM fermé	44 738
33	SM intercommunal de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Libournais Haute Gironde (SMICVAL) (253306617)	SM fermé	213 093
33	SM "Gironde Numérique" (200010049)	SM ouvert	802 542

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)